

M. Saintot Thieny

Madame, Monsieur

De début juillet à la fin août, le jeudi matin (jour du marché) impossible d'emprunter le trottoir à partir du n° 2 route de Nyons de chez Max Peysson au n° 10 de chez Lucien Bress à cause des véhicules des marchands qui sont stationnés sur le trottoir. où est la sécurité des piétons ? Le trottoir doit rester libre pour les piétons. c'est inadmissible de voir cela - je sais qu'il n'y a pas beaucoup de place de stationnement ce jour là mais ce n'est pas une raison. Il faudrait voir pour les faire garer soit à la maison des associations, soit vers le terrain de tennis entre la piscine et les containers, dans ce cas là leur réserver des emplacements,